

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant: ÉMIRATS ARABES UNIS</b> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>  P.O. Box: 2166 Abou Dhabi Émirats arabes unis Téléphone: (+971) 2 403 2613 Fax: (+971) 2 671 0999 Courrier électronique: <a href="mailto:esma@esma.ae">esma@esma.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.gov.ae/ar-ae/Pages/home.aspx">http://www.esma.gov.ae/ar-ae/Pages/home.aspx</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> ICS 13.060.10
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>UAE GCC Draft of Technical Regulation for bottled natural mineral water</i> (Projet de règlement des Émirats arabes unis et du CCG concernant l'eau minérale naturelle en bouteille), 9 pages en arabe, 7 pages en anglais
<b>6. Teneur:</b> Le projet notifié consiste en une mise à jour du règlement technique relatif à l'eau minérale naturelle en bouteille et couvre les points suivants: définitions applicables au produit, exigences en matière de qualité, échantillonnage, méthodes d'essai, transport, stockage et étiquetage.
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de la santé des consommateurs
<b>8. Documents pertinents:</b> CODEX STAN 108-1981, amendée en 2011

<b>9.</b>	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b>	} À déterminer
<b>10.</b>	<b>Date limite pour la présentation des observations:</b> 60 jours à compter de la date de notification	
<b>11.</b>	<b>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</b>  <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)</i> <i>UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des Émirats arabes unis)</i> Téléphone: (+971) 2 403 2657 Fax: (+971) 2 671 5999 Courrier électronique: <a href="mailto:uaetbt@esma.ae">uaetbt@esma.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.gov.ae/ar-ae/Pages/home.aspx">http://www.esma.gov.ae/ar-ae/Pages/home.aspx</a>	